

2024/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**DÉCISION N°2024/269**

**Du 02 octobre 2024**

**Attribution du marché de Contrôle Technique des Opérations de  
Construction de la Ville de Ris-Orangis – Marché 2024-13**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

**VU** les articles 2162-2 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour effectuer des missions de contrôle technique, à exécuter pour les travaux neufs, l'entretien, les grosses réparations et les améliorations aux bâtiments, ouvrages y compris de génie civil, édifices, espaces verts et autres constructions appartenant à la ville de Ris-Orangis (91130),

**CONSIDERANT** que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos, le 15 avril 2024,

**CONSIDERANT** que neuf (09) plis ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 06 mai 2024 à 12 heures 00,

**CONSIDERANT** que la société ALPHA CONTROLE a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-13 :

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** DE SIGNER le marché de Contrôle Technique des Opérations de la Ville de Ris-Orangis avec la société ALPHA CONTROLE dont le siège se situe 46 avenue des Frères Lumière – 78.190 Trappes.

2024/

**ARTICLE 2** : ARRETE le montant du marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 220.000 € HT sur une durée de 3 ans à compter de la date de notification du marché.

**ARTICLE 3** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 02 octobre 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 04 OCT. 2024

Publié le : 04 OCT. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du Maire  
Riadhe OUARTI  
Directeur Général des Services**

Signé électroniquement par :  
RIADHE OUARTI  
Le 03/10/2024 à 18:45